



Plessix-Balisson • Ploubalay • Trégon

BEAUSSAIS SUR MER

**OPPOSITION DECLARATION PREALABLE  
DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Demande déposée le 19/11/2025

N° DP 022 209 25 00149

Par :	<b>Madame TOUTAIN VERONIQUE</b>
Demeurant :	<b>4 Yriac 22130 PLUDUNO</b>
Sur un terrain sis :	<b>16 Rue De Chausey - Ploubalay 22650 BEAUSSAIS-SUR-MER</b>
Cadastré :	<b>209 AL 189</b>
Nature des Travaux :	<b>Pose d'une clôture et d'un portail</b>

**Le Maire DE BEAUSSAIS-SUR-MER**

Vu la déclaration préalable présentée le 19/11/2025 par Madame TOUTAIN VERONIQUE demeurant 4 Yriac, PLUDUNO (22130) ;

Vu l'objet de la déclaration :

- pour Pose d'une clôture et d'un portail,
- sur un terrain situé 16 Rue De Chausey, à BEAUSSAIS-SUR-MER (22650),

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 10/11/2006, modifié le 02/12/2008, le 02/07/2013, le 04/11/2014, le 28/07/2015 et le 27/10/2015 ;

**A R R E T E**

**Article 1 :** Il est fait OPPOSITION à la présente déclaration préalable.

Afin d'éviter le stationnement continu des véhicules sur les voies, il sera aménagé sur le terrain deux places de stationnement par logement dont 1 à 2 places définies par l'enclave privative non close.

**BEAUSSAIS-SUR-MER, le 02/12/2025  
Le Maire Eugène CARO,**



*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.*

**INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT**

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

